



Syndicat Interco
CFDT Pénitentiaire



Douai, le 07 Mai 2021,

AUDIENCE DE PRESENTATION CFDT Interco DAP 05 MAI 2021

La CFDT a rencontré le Directeur de l'administration Pénitentiaire Monsieur Laurent RIDEL pour une première audience de présentation des différents interlocuteurs.

La CFDT était représentée par Madame Ingrid FRANÇOIS Secrétaire nationale CFDT Interco Justice, Madame Flavie RAULT DSP SG du SNDP-CFDT, Monsieur Eric FIEVEZ SG CFDT Pénitentiaire et Monsieur Jean-Philippe GUILLOTEAU, Secrétaire fédéral de la branche Justice CFDT Interco.

Monsieur RIDEL connaît bien l'administration pénitentiaire qu'il a vu évoluer et se moderniser.

Il assure qu'elle a su garder ses valeurs humaines, la prison étant un lieu de droits au sein de la République.

Il se sent profondément attaché à cette institution et à ses personnels qui incarnent le service public au quotidien et qui assurent des missions complexes et difficiles dans un contexte anxiogène surtout dans la situation sanitaire actuelle.

Son rôle est aussi essentiel au niveau social mais il est très symbolique car c'est la première fois qu'un DAP est issu de sa propre administration.

C'est un partisan des avancées à petits pas tout en allant de l'avant.

Il souhaite poursuivre la cohérence des évolutions de cette administration tout en travaillant simplement et en faisant fonctionner les services déconcentrés le mieux possible. Il veut lutter contre la bureaucratie.

Il a assuré que la sécurité des personnels serait une préoccupation constante.

L.FRANÇOIS lui rappelle qu'il n'est pas toujours simple de sortir des postures dans cette administration.

F. RAULT pour le SNDP intervient sur le problème de la surpopulation carcérale en demandant au DAP s'il pense pouvoir constituer un relai, un levier et agir à nos côtés pour faire évoluer cette question réellement et efficacement, bien que cette action nécessite de s'inscrire dans le temps. Le SNDP a souligné qu'il faut mobiliser sur ce sujet tous les acteurs concernés et non faire porter une quelconque responsabilité sur la seule administration pénitentiaire. En effet, nous nous inquiétons de ne pas constater un véritable intérêt des magistrats pour travailler sur cette problématique quand nous subissons les conséquences de cette sur-occupation au quotidien et constatons qu'elle nuit à l'efficacité des peines prononcées.

L.RIDEL s'est dit en effet prêt à œuvrer sur ces questions. En premier lieu, il souhaite travailler en interne à l'amélioration de notre politique d'orientation afin d'exploiter au mieux les places disponibles actuellement (orientation des détenus vers les établissements pour peine, rationalisation de la réservation des places en QSL, etc).

Il indique par ailleurs que l'administration a beaucoup œuvré ces dernières années pour faire connaître les peines alternatives à l'incarcération et les faire entrer dans les pratiques des magistrats qui de plus en plus en perçoivent la plus-value. Il rappelle que tout cela doit s'inscrire dans un temps long et cite l'exemple du déploiement du bracelet électronique, utilisé en quantité si infime à ses débuts, avec frilosité, et qui a aujourd'hui trouvé une véritable place comme alternative à l'incarcération. Il faut encore selon lui œuvrer dans ce sens.

Il concède cependant que le système actuel reste très complexe et qu'il gagnerait sans doute à plus de simplicité. Il soutient de ce point de vue la démarche visant à rendre la justice plus lisible et précise que cela permet aux décisions de justice d'être crédibles. Si nous le rejoignons parfaitement sur ce point, nous rappelons que le projet de loi en cours, dont nous partageons la volonté affichée de lisibilité et de simplification, manque indéniablement son objectif en ne faisant qu'apporter un peu plus de complexité sur bien des points.

E.FIEVEZ pour la CFDT Pénitentiaire remercie d'abord M.RIDEL pour son soutien aux personnels du CP Orléans Saran suite au décès d'un surveillant atteint par la COVID-19. Cet établissement est endeuillé pour la deuxième fois sur une année.

Notre section locale est en appui des personnels et E.FIEVEZ a lui-même transmis un message de soutien et de condoléances à l'établissement et à ses agents.

Il a relayé les interrogations sécuritaires des agents sur la recrudescence des violences en détention et sur les récents événements de Villeneuve Lez Maguelone (bagarre entre détenus) et l'évasion de Carcassonne sans oublier les autres établissements concernés par de multiples actes d'agressions.

Il a également demandé où en était le recrutement des agents ELSP prévu pour 2021 question déjà relayée par la CFDT à l'audience avec le GDS du 21 Janvier 2021.

Il a également évoqué la réforme de la chaîne de commandement, des arrêtés de nomination des CSP, de la cartographie des postes de commandant, des logements de fonction.

Autre question posée au DAP sur la convention de partenariat signée entre la DPJJ-DAP -et l' ATIGIP qui concerne les CPIP.

Concernant les personnels administratifs, une réunion est prévue avec le secrétariat général le 19 mai pour le plan de requalification de C en B.

M.RIDEL nous répond que la sécurité est l'une de ses priorité absolue tant pour les violences à l'intérieur des établissements qu'à l'extérieur. Il est sensible à l'installation de la vidéosurveillance et également à l'occupation des PPSMJ afin de dégonfler le plus souvent possible la soupape de sécurité.

Concernant la chaîne de commandement, il souhaite que ça se termine rapidement car c'est une réforme complexe. Il est conscient que pour les CSP, il ya un blocage au niveau de l'IFO qui est encore au guichet unique. La question n'est pas encore tranchée toujours est-il que l'administration ne souhaite pas que ses agents perdent de l'argent car pour lui ce n'est pas le but d'une réforme.

Concernant les postes de commandant , la liste n'est pas figée. Le DAP prend bien note de nous associer aux discussions même en bilatérale afin d'amener notre expertise sur ces différents dossiers.

Concernant l'ATIGIP, la DAP et la PJJ , un courrier a été transmis le 05 Mai 2021 aux DISP sur ce dossier afin de régler rapidement les remontées faites sur le sujet.

Toutes nos questions ont fait l'objet d'une synthèse qui a été remise au directeur qui va en prendre connaissance.

Tout n'a pu être abordé lors de cette 1^{ère} audience car le directeur a des impératifs mais il a pris bonne note de nos intentions et de notre demande d'être associé aux discussions avec les différents services.

Il est tout à fait favorable au dialogue social en espérant que le geste soit suivi d'effets.

**Ingrid FRANCOIS
Flavie RAULT
Eric FIEVEZ**